

que nous voulons que vous restiez Canadiens anglais plutôt que d'être Américains ou Britanniques.

Et à tous les autres groupes ethniques qui ont accepté comme leur patrie un pays bilingue, où les deux langues officielles sont l'anglais et le français, je dis: Vous n'avez pas le droit de délaisser votre culture qui est un complément à la culture canadienne et qui, peut-être un jour, sera le trait d'union entre les deux nations fondatrices et aidera à faire du Canada une puissance unie.

Des déclarations stupides dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du pays ne peuvent que creuser un fossé qui risquera de devenir infranchissable et de rendre la coexistence presque impossible. D'autre part, des discours comme ceux qu'ont prononcés le très honorable premier ministre en cette Chambre, au cours de la dernière session, le député de Burnaby-Richmond (M. Prittie) à Vancouver, le ministre des Finances (M. Gordon) devant le *Canadian Club* de Toronto, sont de véritables ferments d'unité nationale. Il en est ainsi de ceux qu'ont prononcés, d'un bout à l'autre du pays, le ministre de la Justice (M. Favreau) et le secrétaire d'État (M. Lamontagne).

Par contre, je pourrais citer d'autres députés des deux côtés de cette Chambre, dont les déclarations irréflechies nuisent considérablement à notre coexistence.

Le geste que vient de poser le chef de l'opposition (M. Diefenbaker)—et je ne doute pas qu'il soit sincère—en acceptant un lieutenant canadien-français est également un geste positif qui ne peut que solidifier l'alliance des deux nations.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, l'occasion est particulièrement propice pour engager l'élite de la population anglophone du Québec, tant protestante que catholique, à faire connaître aux autres provinces qu'elle est traitée en partenaire égale, et non en minorité. Cela rendrait service aux minorités françaises de ces provinces, qui ont tant de difficultés à obtenir un traitement équitable dans le domaine de l'éducation.

Et l'on ne saurait taxer mes propos de fanatiques, car lorsque j'étais président de la commission scolaire de Longueuil, une seule école s'est construite pendant la durée de mon mandat, et elle était destinée aux élèves de langue anglaise.

Nous appartenons, monsieur l'Orateur, à deux nations mais nous habitons un seul grand pays. Nous avons accepté de nous associer, pour le meilleur ou pour le pire, en 1867. Si notre union ne peut être un mariage d'amour, que ce soit alors un mariage de raison. Si l'un des partenaires est malheureux,

[M. Côté (Longueuil).]

nous devrions écouter attentivement ses griefs afin de trouver une solution. L'une des raisons pour lesquelles la belle province se fâche parfois et demande un divorce, c'est que son partenaire n'est pas assez généreux. Nous devrions lui donner sa juste part afin qu'elle puisse acquitter ses propres dépenses et équilibrer son budget. Si la belle province est jalouse c'est parce que trop souvent son partenaire fait de l'œil à d'autres et l'oublie.

Nous sommes tous d'avis, monsieur l'Orateur, que quelque chose ne va pas. Par conséquent, qu'on se réunisse afin d'examiner ces problèmes. Ensuite, s'il faut changer certaines choses, s'il faut signer un nouveau contrat de mariage—il a tout de même un siècle—pour faire plaisir aux deux partenaires, qu'on se mette à l'œuvre et qu'on le fasse. Il faut que débute en 1967, année de notre centième anniversaire, une nouvelle lune de miel.

(Texte)

Avec l'appui de l'honorable représentant de Vancouver-Burrard (M. Basford), je propose:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable général Georges-P. Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, détenteur de la Croix de guerre et de la Médaille des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, en Parlement assemblés, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

(Traduction)

M. Ron Basford (Vancouver-Burrard): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord remercier les députés des deux côtés de la Chambre de l'accueil très chaleureux qu'ils m'ont réservé cet après-midi. Son Excellence le représentant de Sa Majesté nous a souhaité hier la bienvenue à l'occasion de l'ouverture de la seconde session de la 26^e législature. Je suis sûr que tous les députés se joignent à moi pour témoigner à Son Excellence, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, toute la joie que nous éprouvons de voir que sa santé s'est si bien rétablie qu'il a pu donner lui-même lecture du discours du trône.

De concert avec mon ami le député de Longueuil (M. Côté), je félicite les ministres qui accèdent à de nouveaux postes, de même que les nouveaux titulaires de portefeuilles, et je leur offre mes vœux de succès. Enfin, je félicite les deux nouveaux députés de Montréal, celui de Saint-Denis (M. Prud'homme) et celui de Laurier (M. Leblanc), et je leur souhaite la bienvenue en notre enceinte. Mes paroles à leur endroit représentent plus que